

TEXTILE-HABILLEMENT : LA FIN D'UNE PROTECTION DISCRIMINATOIRE

Le démantèlement de l'Accord Multifibre d'ici 2005 et la prochaine adhésion à l'OMC de la Chine, premier exportateur mondial de vêtements, vont modifier profondément les conditions de la concurrence internationale dans les secteurs du textile et de l'habillement. Une simulation de ces deux composantes de la libéralisation permet de situer les ordres de grandeur des chocs qui vont affecter la production et les échanges mondiaux. Les résultats montrent comment la concurrence asiatique risque de remettre en cause la régionalisation des échanges qui s'est construite autour des Etats-Unis et de l'Union européenne à la faveur d'un système de protection différencié¹.

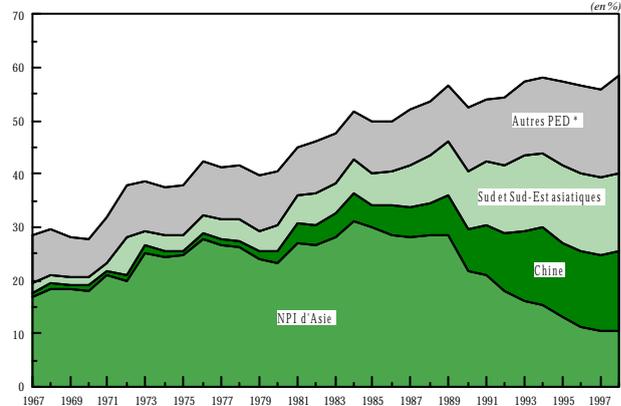
Les secteurs du textile et de l'habillement ont été au cours des décennies passées particulièrement affectés par l'émergence de nouveaux pays exportateurs. Très tôt, les pays industrialisés ont réagi à cette concurrence en mettant en place des instruments de protection. En 1973, le premier Accord Multifibre (AMF) était instauré : des quotas bilatéraux sur les quantités exportées étaient imposés aux pays en développement, essentiellement les pays d'Asie. L'objectif affiché était de parvenir à une libéralisation progressive et contrôlée des échanges, évitant des chocs trop importants sur les marchés. Prorogé à trois reprises, l'AMF a profondément bouleversé les conditions de la concurrence, non seulement entre pays développés et pays en développement, mais aussi au sein de chacun de ces groupes de pays.

Au cours des négociations de l'Uruguay round, les pays participants se sont mis d'accord pour réintégrer progressivement le secteur dans les règles de non-discrimination du GATT : l'ATC (Agreement on Textile and Clothing) fixe les conditions de cette réintégration d'ici 2005. Cependant, l'ATC ne concerne pas le premier exportateur mondial de vêtements, la Chine, qui n'est pas encore membre de l'OMC ; c'est son adhésion prochaine qui entraînera l'élimination des quotas que les pays industrialisés imposent à ses exportations. Compte tenu du poids de ce pays dans les flux mondiaux d'habillement, cette adhésion constituera un choc d'ampleur au moins comparable à celui produit par la mise en oeuvre de l'ATC.

UNE CONCURRENCE FAUSSÉE PAR LES QUOTAS

Depuis la mise en place de l'AMF, des changements importants ont affecté la production et les échanges de la filière textile. Il est cependant très difficile de distinguer quel a été le rôle de cet accord sur l'organisation de la filière et sur les performances relatives des différents producteurs. Si l'on s'accorde à penser que les restrictions quantitatives ont freiné la pénétration des pays en développement sur les marchés des pays industrialisés (graphique), les effets de l'AMF restent très controversés². Les quotas produisent de fortes distorsions qui

Graphique - Part des zones en développement dans les exportations mondiales d'habillement (en %)



* y compris Europe centrale et orientale

Saure : CEPII-CHELEM.

1. Cette **Lettre du CEPII** est rédigée sur la base d'un rapport réalisé en coopération avec l'Institut Français de la Mode, à paraître au 2ème trimestre 2001. Les résultats présentés ici n'engagent que les auteurs du CEPII.

2. Cf. G. Barba Navaretti, R. Faini & A. Silberston, **Beyond the Multifibre Arrangement : Third World Competition and Restructuring Europe's Textile Industry**, Development Centre Documents, OCDE, 1995.

peuvent jouer de façon contradictoire. Pour un pays exportateur, le quota est à la fois une limite imposée à la croissance de ses exportations et une garantie d'accès au marché. Les importateurs sont en effet contraints de se fournir auprès des pays (et des entreprises) qui disposent des quotas d'exportations pour les produits demandés. Parmi ceux-ci, certains ne seraient pas compétitifs dans des conditions normales de marché. Ainsi, au début des années quatre-vingt-dix, on estimait que, en l'absence de quotas, 50% de la demande adressée à Hong Kong se serait adressée à d'autres pays d'Asie³. C'est dire que le déplacement de la production d'habillement des nouveaux pays industrialisés d'Asie⁴ vers les pays proches à niveau de salaires moins élevé a pu être, pour certains pays et produits, accéléré par le système des quotas et, pour d'autres, au contraire, limité par ce système.

Du côté des pays industrialisés, la modulation des tarifs et des quotas imposés à leurs différents partenaires a contribué à la régionalisation des échanges (tableau 1). Les préférences tarifaires dont les pays en développement proches bénéficient sur le marché américain (notamment dans le cadre de l'ALENA) ou sur le marché européen (dans le cadre des accords d'association ou de coopération avec l'UE) pour l'ensemble de leurs produits industriels ont été complétées par des dispositifs commerciaux qui ont favorisé la division régionale du travail le long de la filière.

Tableau 1 - Régionalisation des échanges
Part de l'Asie et des zones de proximité dans les importations américaines et européennes d'habillement

	Importations des Etats-Unis		Importations de l'UE*	
	Asie	Amérique latine	Asie	Médit. & Peco
1978	68,7	9,3	52,2	23,7
1988	71,3	11,5	53,5	27,7
1998	48,0	32,6	38,2	41,8

*non compris l'intra-UE.
Source : CEPII-CHELEM.

Dans le cas de l'Union européenne par exemple, les quotas attribués dans le cadre du trafic de perfectionnement passif (TPP) ont été régulièrement élargis. Or ces quotas TPP, accordés aux produits confectionnés à partir de tissus européens, ont favorisé les pays voisins de l'Union, les importateurs européens étant incités à choisir des confectionneurs dans les pays proches pour réduire les délais et les coûts de transport des tissus. Cette division régionale du travail a contribué au maintien de l'activité européenne dans l'amont de la filière. Ainsi, en 1998, pour 100 dollars d'importations de vêtements en provenance des pays du bassin méditerranéen et d'Europe centrale, l'Union européenne exportait vers ces pays 55 dollars de fils et tissus. Pour le même montant d'importations de vêtements en provenance d'Asie, l'exportation correspondante de fils et tissus n'était que de 9 dollars.

L'élimination de l'ensemble de ces mesures discriminatoires va bouleverser les règles du jeu auxquelles les entreprises du textile et de l'habillement avaient adapté leurs stratégies.

DEUX SCÉNARIOS DE LIBÉRALISATION

L'analyse des effets de la libéralisation commerciale en cours dans les secteurs du textile et de l'habillement nécessite une prise en compte des interdépendances entre pays et entre secteurs. Les modèles d'équilibre général se sont imposés dans ce genre d'exercice. Cette approche a été retenue pour simuler deux scénarios. Le premier (SC1) correspond à l'application de l'ATC. Le second (SC2) ajoute au premier scénario la libéralisation supplémentaire induite, dans les deux secteurs, par l'entrée de la Chine dans l'OMC. Les simulations sont réalisées à partir de la version 4 du modèle GTAP (année de base 1995), avec 13 zones géographiques et 7 secteurs dont le textile et l'habillement.

Démarré au 1er janvier 1995, l'ATC est un accord transitoire qui doit conduire, au 1er janvier 2005, à l'abolition complète des quotas imposés aux pays membres de l'OMC. L'ATC comporte deux mesures essentielles : d'une part l'intégration progressive des produits concernés par les quotas dans le régime général du GATT, d'autre part la libéralisation des restrictions, c'est à dire l'augmentation progressive de la croissance des quotas d'exportations prévue par les accords bilatéraux conclus dans le cadre de l'AMF (tableau 2). Notre simulation intègre également, pour les produits du textile et de l'habillement, la réduction des tarifs douaniers à laquelle les pays industrialisés se sont engagés lors de l'Uruguay round. Quant à l'adhésion de la Chine à l'OMC, elle comporte deux volets : l'ouverture des marchés des pays développés aux produits chinois (ici, l'élimination des quotas et la baisse des tarifs) et l'ouverture du marché chinois aux autres pays membres de l'OMC⁵. Celle-ci est simulée par une réduction des tarifs chinois à 5% pour les produits de la filature, à 10% pour le tissage et à 17% pour l'habillement.

Tableau 2 - La mise en place de l'ATC

	janv-95	janv-98	janv-02	janv-05
"Intégration dans les règles du GATT 1994"				
Part des produits dont les quotas doivent être éliminés (part cumulée) ¹	16%	33%	51%	100%
"Libéralisation des restrictions"				
Augmentation du taux de croissance des quotas pour les produits non encore intégrés	16% ²	25% ³	27% ³	
<i>Exemple : Taux de croissance annuel des quotas pour un taux de 6% inscrit dans l'AMF</i>				
	6,9%	8,7%	11,1%	

1. En % du montant des importations de 1990 de l'ensemble des produits soumis à quotas.

2. Par rapport aux taux AMF.

3. Par rapport aux taux de la phase antérieure de l'ATC.

Source : OMC, Textiles Monitoring Body.

3. Cf G. Barba Navaretti, R. Faini & A. Silberston, *op. cit.*

4. Ces pays, notés NPI d'Asie dans la suite du texte, regroupent la Corée du Sud, Hong Kong, Singapour et Taiwan.

5. Cf. F. Lemoine "Pourquoi la Chine veut-elle adhérer à l'OMC ?" , *La Lettre du CEPII*, n°189, avril 2000.

Les simulations indiquent quels sont les effets de la libéralisation pour chacune des zones, compte tenu de la compétitivité des différents producteurs et des élasticités de la demande aux prix. Les résultats fournissent, d'une part, les "gains en bien-être" de la libéralisation, d'autre part les effets de la libéralisation sur les échanges et la production mondiale.

■ GAINS EN BIEN-ÊTRE

La protection a un coût. Les quotas empêchent l'allocation de la production vers les producteurs plus efficaces ; ils segmentent les marchés d'importations ; ils empêchent que les prix s'établissent à un niveau plus bas et sont sources de rentes. Leur suppression entraîne un gain global de "bien-être". Le gain pour l'ensemble du monde, tel qu'il résulte de nos simulations, est de 5,6 milliards de dollars dans le scénario 1 et de 14,3 milliards de dollars dans le scénario 2⁶. La répartition entre les pays de ce gain global est à la mesure des coûts de la protection supportés par chacun (tableau 3).

Tableau 3 - Gains ou pertes en bien-être des principales zones

Milliards de dollars	SC1	SC2
ALENA	3,2	5,3
UE	0,4	1,6
Japon	0,1	1,3
NPI d'Asie	0,1	2,2
Chine	-1,4	3,6
Sud et Sud-Est asiatiques	3,3	1,3
Reste du Monde	-0,1	-0,9
Monde	5,7	14,3

Source : Simulations CEPII.

Dans le scénario 1, les principaux bénéficiaires de la libéralisation sont, d'une part, les pays du Sud et du Sud-Est asiatiques⁷ qui supportaient les restrictions à l'exportation les plus importantes, d'autre part, les pays industrialisés dont les consommateurs ne pouvaient, auparavant, bénéficier d'un approvisionnement au meilleur prix. Dans tous les cas, il s'agit d'un gain global pour le pays, qui résulte de l'agrégation des gains et des pertes des différents agents concernés. Ainsi, dans le cas d'un pays en développement exportateur préalablement contraint, la plupart des producteurs gagneront à la libéralisation mais certains seront évincés du marché par la baisse des prix. Quant à l'Etat, il perdra dans la mesure où, la gestion des quotas étant confiée au pays exportateur, il pouvait s'attribuer une partie de la rente. Dans le cas d'un pays industrialisé importateur, les consommateurs, intermédiaires et finaux, bénéficieront de l'ouverture du marché ; mais l'ouverture à la concurrence des pays en développement pénalisera les producteurs nationaux. Ainsi, les producteurs de vêtements bénéficieront d'un accès élargi aux fils et tissus importés mais feront face à une plus forte concurrence sur leurs propres marchés. Le gain (ou la perte) global pour chacune des zones résulte de la somme de ces différents effets.

Les simulations montrent que, du côté des pays industrialisés, le gain est plus important pour l'ALENA que pour l'Union européenne, les Etats-Unis, plus protégés, subissant, avant la libéralisation, un coût plus élevé.

Dans le scénario 1, la Chine, qui n'est pas concernée par l'ATC, est perdante (1,4 milliards de dollars). L'ouverture des marchés des pays industrialisés à ses concurrents, alors que les exportations chinoises restent soumises à des quotas, pénalise la production chinoise. En revanche, dans le scénario 2, la Chine participe à la libéralisation en intégrant l'OMC. Le gain mondial est alors sensiblement plus fort. La Chine enregistre un gain de 3,6 milliards de dollars. Par rapport au scénario précédent, ce gain se réalise pour une part au détriment des autres pays en développement (Sud et Sud-Est asiatiques et Reste du monde) dont les producteurs subissent la concurrence des exportations chinoises libéralisées. En revanche, les gains des nouveaux pays industrialisés d'Asie et ceux du Japon, sont sensiblement augmentés par rapport au scénario 1, notamment parce qu'ils sont les premiers à bénéficier de l'extension et de l'ouverture du marché chinois de produits textiles. Dans ce scénario, les gains de l'ALENA et de l'Union européenne sont élargis : les coûts que les consommateurs subissaient du fait d'un accès restreint aux produits chinois sont à leur tour éliminés.

■ PROGRESSION DES ÉCHANGES, REcul DE LA RÉGIONALISATION

La suppression des barrières quantitatives aux échanges et la baisse des tarifs douaniers entraînent une augmentation des échanges internationaux : les échanges de textile augmentent de 2% dans le premier scénario, de 10% dans le second ; les échanges d'habillement progressent respectivement de 7% et 14%.

Dans l'habillement, les exportations asiatiques, initialement les plus contraintes, augmentent de 24% dans le scénario 1 et de 54% dans le scénario 2 (tableau 4) ; leur part du marché mondial, de plus de 40% en 1995, passe à plus de 50% dans le premier cas, à plus de 60% dans le second. Alors que l'application de l'ATC entraîne surtout l'augmentation des

Tableau 4 - Exportations d'habillement
Evolution pour les principales zones exportatrices

en % par rapport à la situation initiale	SC1	SC2
ALENA	-13	-27
Amérique latine (hors Mexique)	-20	-39
UE	-7	-19
Bassin méditerranéen et Peco	+7	-5
NPI d'Asie	+34	+18
Chine	-10	+87
Sud et Sud-Est asiatiques	+62	+36
Ensemble des 3 zones asiatiques	+24	+54
Monde	+7	+14

Source : Simulations CEPII.

6. La libéralisation des échanges de textile-habillement a fait l'objet de différentes études. Les simulations fournissent des résultats en terme de bien-être mondial qui vont de 7 à 28 milliards de dollars (une estimation effectuée sur une base 2005 aboutit à un chiffre de 50 milliards), soit un gain équivalent au maximum à 0,1% du PIB mondial de 1995.

7. Essentiellement, Inde et Pakistan, Indonésie, Malaisie, Philippines et Thaïlande.

exportations des pays du Sud et du Sud-Est asiatiques, l'adhésion de la Chine à l'OMC fait de ce pays le principal bénéficiaire de la libéralisation : ses exportations d'habillement augmentent de 87%, sa part dans les exportations mondiales d'habillement augmente de plus de 10 points.

Cette évolution remet bien sûr en cause le processus de régionalisation des échanges observé autour des Etats-Unis et de l'Union européenne. Les producteurs des régions périphériques, Amérique latine d'une part, Bassin méditerranéen et Pays d'Europe centrale et orientale de l'autre, perdent les bénéfices qu'ils tiraient de l'ensemble des dispositifs commerciaux appliqués à leurs propres exportations et à celles de leurs concurrents. Leurs parts dans les importations d'habillement de leurs voisins du Nord respectifs reculent (de 16 points dans le cas américain, de 8 points dans le cas européen).

Les effets de la libéralisation commerciale sur la production d'habillement des différentes zones sont sensibles, notamment dans les pays en développement d'Asie où les exportations représentent une très grande part de la production. Dans le scénario 2, la production chinoise augmente de 70%, celle des autres pays en développement d'Asie de 26%. Ainsi la part de ces deux zones dans une production mondiale globalement inchangée passe de 12% à 18%. Le recul de la production américaine (-19%) est plus marqué que celui de la production européenne (-11%).

Les conséquences de la libéralisation commerciale sont moins importantes dans le secteur textile, mais les NPI d'Asie et, dans une moindre mesure, le Japon, qui fournissent l'essentiel des importations textiles de la Chine (respectivement 60% et 20%), profitent de l'augmentation de la production chinoise d'habillement. L'augmentation de la production textile des NPI d'Asie (+25% dans le scénario 2) est alors, au niveau mondial, l'évolution la plus marquante de ce secteur.

Partant des positions acquises par les différents producteurs sous un système commercial discriminatoire, les deux scénarios illustrent les effets de l'élimination des biais existants. Mais ceci ne constitue qu'un aspect de la prospective sectorielle ; celle-ci dépendra à la fois d'évolutions macro-économiques et de transformations touchant directement les conditions de production et d'échanges. L'avantage dont disposent aujourd'hui certains pays à bas salaires se réduira avec le développement. En revanche, s'ils adoptent des politiques économiques favorisant les exportations, de nouveaux pays, africains notamment, pourraient émerger sur un marché qui ne sera plus encadré par des quotas. Un recul de la protection des marchés du Sud, telle qu'on l'a simulée pour la Chine, pourrait non seulement donner lieu à de nouveaux courants d'échanges, mais aussi modifier la compétitivité relative des producteurs. Les stratégies des pays industrialisés auront aussi un impact déterminant. Face à la concurrence des pays à bas salaires, les réactions très différentes que l'on a pu observer en Allemagne, en France ou en Italie montrent que les marges de manœuvre sont loin d'être négligeables. Les changements dans les techniques de production, dans les conditions de distribution, les efforts de différenciation des produits peuvent modifier très sensiblement les avantages comparatifs. Enfin, la proximité recherchée entre le producteur et le marché, tout comme les politiques régionales privilégiant le co-développement, sont susceptibles de préserver le dynamisme des échanges régionaux et de limiter le déplacement de la production vers l'Asie.

Richard Avisse
richard.avisse@univ-pau.fr
Michel Fouquin
fouquin@cepii.fr

Vient de paraître

"Réduction du temps de travail et emploi"

Les aspects théoriques - Le cas de la France - Expériences étrangères

Coordonné par Gilbert Cette

Economie internationale, la revue du CEPII

n°83, 3^{ème} trimestre 2000, 177 p., 118 F.

La Documentation française

LA LETTRE DU CEPII

© CEPII, PARIS, 1999
REDACTION
Centre d'études prospectives
et d'informations internationales,
9, rue Georges-Pitard
75015 Paris.
Tél. : 33 (0)1 53 68 55 14
Fax : 33 (0)1 53 68 55 03

DIRECTEUR DE LA
PUBLICATION :
Lionel Fontagné
REDACTION EN CHEF :
Agnès Chevallier
Jean-Louis Guérin
Bronka Rzepkowski
CONCEPTION GRAPHIQUE :
Pierre Dusser
REALISATION :
Laure Boivin
DIFFUSION
La Documentation française.

ABONNEMENT (11 numéros)
France 301,74 F TTC (46 € TTC)
Europe 311,58 F TTC (47,50 € TTC)
DOM-TOM (HT, avion éco.)
308,30 F HT (47 € HT)
Autres pays (HT, avion éco.)
311,58 F HT (47,50 € HT)
Supl. avion rapide 5,25 F (0,80 €)
Adresser votre commande à :
La Documentation française,
124, rue Henri Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex
Tél. : 01 48 39 56 00.

Le CEPII est sur le WEB
son adresse : www.cepii.fr
ISSN 0243-1947
CCP n° 1462 AD
1^{er} trimestre 2001
Février 2001
Imp. ROBERT-PARIS
Imprimé en France.

Cette lettre est publiée sous la
responsabilité de la direction du
CEPII. Les opinions qui y sont
exprimées sont celles des auteurs.